

# • TAXE FONCIÈRE •

## FAITES LE BON CALCUL EN TANT QUE PROPRIÉTAIRE

Contrairement à la taxe d'habitation dont la suppression est actée, la taxe foncière va continuer à peser sur votre bien immobilier. Collectée pour contribuer au bon fonctionnement des collectivités locales, découvrons combien elle va peser dans votre budget immobilier.

### VOICI LES 3 PARAMÈTRES QUI ENTRENT EN LIGNE DE COMPTE

#### DANS LE CALCUL DE LA TAXE FONCIÈRE :

1

#### LA VALEUR LOCATIVE CADASTRALE

Elle correspond au montant d'un loyer théorique si le bien était loué.

=> Base égale à

**50 %**

de la valeur locative pour les propriétés bâties

2

#### LE COEFFICIENT DE REVALORISATION

Il est voté chaque année par le gouvernement dans le cadre de la loi de finances.

=> Taux de

**0,2 %**

appliqué pour 2021

3

#### LE TAUX D'IMPOSITION VOTÉ PAR LES COLLECTIVITÉS

Chaque année, le taux d'imposition résulte des barèmes fixés par les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les départements.

=> Taux moyen de **36,58 %**

\* pour les villes de 40 000 à 100 000 habitants

=> Taux moyen de **29,05 %**

\* pour les villes de plus de 100 000 habitants

\* Source : <https://cabinet-fsl.fr>

### FORMULE TAXE FONCIÈRE =

Valeur locative cadastrale abattue  
(encore appelée revenu cadastral)  
x Coefficient de revalorisation  
x Taux d'imposition  
(voté par les collectivités territoriales)

